

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 97 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Jean-Marc BLOCCQUEL - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Patrick BORE représenté par Bernard DEFLESSELLES - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Cédric DUDIEUZERE représenté par Sandrine D'ANGIO - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Anne MEILHAC représentée par Pierre LEMERY - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Lisette NARDUCCI représentée par Roland CAZZOLA - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Christian PELLICANI représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Didier PARAKIAN - Pauline ROSSELL représentée par Jean-Marc SIGNES - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Saphia CHAHID.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Corinne BIRGIN - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Bruno GILLES - Eric MERY - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER.

**Etaient absents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :**

Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS, à 15h28 - Romain BRUMENT représenté par Doudja BOUKRINE, à 16h30 - Frédéric GUELLE représenté par Marie MARTINOD - Yves MORAIN représenté par Laure-Agnès CARADEC, à 16h30 - Franck OHANESSIAN représenté par Camélia MAKHLOUFI, à 16h30 - Yannick OHANESSIAN représenté par Jessie LINTON, à 16h00.

Signé le 13 Octobre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**PED 005-085/20/CT**

**■ CT1 - Approbation de l'avenant de transfert de la convention du lot B relative à la mise en place d'une récupération de Textiles - Linge de maison - Chaussures en points d'apport volontaire en vue de leur réutilisation et réemploi sur la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Avis du Conseil de Territoire**

**DGPROP 20/18573/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 5218-7 I du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Par délibération du 17 mai 2018 n° DEA 001-3868/18/CM la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la procédure de l'appel à projets pour la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires sur le domaine public en vue de leur réemploi / réutilisation sur la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Suite à cet appel à projets 3 opérateurs (EcoTextile, Le Relais et Provence Tlc) ont été retenus pour assurer la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires sur le domaine public en vue de leur réemploi / réutilisation sur les 3 lots de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Le Territoire Marseille Provence est concerné par les lots A (Le Relais) et B (EcoTextile).

Par délibération n° DEA 003-4798/18/BM du 13 décembre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé les conventions cadres relatives à la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apport volontaire sur le domaine public en vue de leur réemploi/réutilisation.

L'opérateur EcoTextile en charge du lot B regroupant les communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ainsi que les communes et arrondissements situés à l'Est du Territoire de Marseille Provence, a informé la Métropole par courrier en date du 16 mars 2020 de sa volonté de mettre fin à ce service de collecte, en raison de difficultés financières liées à des conditions de marché difficiles. Cet opérateur souhaite céder au Relais, qui a en charge le lot A regroupant le Territoire du Pays de Martigues ainsi que les autres communes et arrondissement du Territoire Marseille Provence, la convention cadre du lot B n°19/0135 ainsi que les autorisations d'occupation du domaine public.

Le déploiement de points de récupération des textiles sur le territoire, comme prévu dans le plan de prévention des déchets, est fondamental pour détourner un maximum de textiles des ordures ménagères et ainsi réduire les coûts de traitement de la collectivité et créer des emplois locaux.

Toutefois ce déploiement ne doit pas se faire au détriment de la propreté, c'est pourquoi le dossier de reprise du Relais a été analysé à l'aune de cet enjeu pour la Métropole.

Cette délibération a pour objet d'autoriser la signature de l'avenant de transfert de la convention du lot B d'EcoTextile au profit du Relais. Cet avenant devra également être signé par chaque gestionnaire du domaine public (communes, Territoire).

L'opérateur s'acquittera de la redevance d'occupation du domaine public, à partir des montants délibérés par chaque gestionnaire du domaine public, pour les colonnes installées (Environ 15 €/colonne/an pour le Territoire Marseille Provence).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La loi n°2019-992 « transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015 ;
- La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal HN 001-20/CT de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- La délibération n° DEA 003-4798/18/BM du Bureau de Métropole du 13 décembre 2018 approuvant les conventions cadres relatives à la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires sur le domaine public en vue de leur réemploi / réutilisation sur la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° DEA 040-19/12/19 CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant le Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Que le déploiement sur le domaine public de colonnes de récupération des textiles-linge de maison-chaussures en vue de leur réemploi / réutilisation représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, en accord avec le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation de l'avenant de transfert de la convention du lot B relative à la mise en place d'une récupération de textiles-linge de maison-chaussures en points d'apport volontaire en vue de leur réutilisation / réemploi sur la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI